

MAIRIE DE la GardeARRONDISSEMENT DE CoulesDu treizième soir an mil huit cent cinquante-huit, à Sept heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Louis Dumian
 âgé de vingt quatre ans, né à la Beau Doyères département
 de Var le quatre du mois d'octobre an mil
 huit cent trente trois profession de cultivateur domicilié
 à la Garde département de Var fils majeur de Jean Baptiste
Dumian profession de cultivateur
 domicilié à la Garde département de Var et de Clotilde
Marie cultivateuse domiciliée à la Garde les deux parties présentes consentants sans part.

N° 5

Dumian

et

Taume

Et de Josephine Claire Taume
 âgée de vingt ans, née à la Beau Doyères département de Var
 le vingt du mois d'octobre mil huit cent trente sept
 profession de cultivatrice domiciliée à la Garde département
 de Var fille mineure de Jean Marie Marie Taume
 profession de cultivateur domicilié à la Garde département
 de Var et de Clotilde Marie Guérin cultivateuse, domiciliée
 à la Garde les deux parties présentes et consentants sans part.

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage faites par nous, sans
 opposition, le dimanche vingt huit mars écoulé et le dimanche quatre du
 présent mois d'avril demeurées affiches pendant le délai voulu par la loi.
 2° Retrait à l'acte de naissance de Louis Dumian futur époux
 3° Retrait à l'acte de naissance de Josephine Claire Taume future épouse

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi
 que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant
 les droits et devoirs respectifs des époux :

Et de mémo suite sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon,
 modifié par la loi du 48 juillet 1850, les futurs époux dumian et taume qui me ont dit le mariage



ont déclaré qu'il n'y a pas été fait de contrat de mariage, à la date du _____ par devant
 mois de _____ mil huit cent cinquante _____
 maire à _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'une Josephine Claire Taume l'autre
Louis Dumian

En présence de Jean Baptiste Guérin
 domicilié à Selles Cluse département de Var âgé de quarante quatre ans
 profession de carrière, mon parent ni allié des futurs époux

De Louis Taume
 domicilié à Selles Cluse département de Var âgé de trente quatre ans
 profession de cultivateur, frère de l'épouse

De Dominique Guérin
 domicilié à la Garde département de Var âgé de trente deux ans
 profession de carrière, beau frère de l'épouse

Et de Marius Maurin
 domicilié à la Garde département de Var âgé de vingt six ans
 profession de cultivateur, cousin germain de l'épouse

Après quoi, moi Marius Olive maire de la commune de la Garde
 faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties
 sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
 dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre
 témoins susdénommés, toutes les autres parties ayant déclaré ne le servir de
 ce faire requises.

Dumian Taume Guérin
Maurin

M. Olive
 Maire